

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Frasné  
Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 mars 2019

Date de convocation : 22/02/2019

Affiché le 12/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 06 mars à 20 h, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de  
Le Maire, Patrick LIEGEON.

**Étaient présents :** Mmes. FAGIANI, COUTURIER,  
MM. PACQUELET, VUILLARD, BERGER, CANNELLE, LIEGEON

**Étaient absents excusés :** Mme VIONNET donnant procuration à M. VUILLARD, MM REMORAY donnant procuration à M. CANNELLE, M. JOURDIN donnant procuration à M. PACQUELET.

**Était absent non excusé :** M. ILLICETO

**Secrétaire de séance :** M. LIEGEON

### FINANCES

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les comptes administratifs 2018 comme suit :

| BUDGET FORET   | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|----------------|--------------|----------------|
| DEPENSES :     | 41 693,29 €  | 14 108,46 €    |
| RECETTES       | 80 627,55 €  | 3 702,14 €     |
| BUDGET EAU     | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES :     | 42 801,71 €  | 36 697,14 €    |
| RECETTES       | 54 453,70 €  | 44 368,53 €    |
| BUDGET COMMUNE | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES :     | 245 839,89 € | 195 041, 54 €  |
| RECETTES       | 275 363,67 € | 204 534,36 €   |
| BUDGET CAMPING | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES :     | 176 107,08 € | 0 €            |
| RECETTES       | 173 132,07 € | 0 €            |

Les comptes administratifs de l'ordonnateur, rigoureusement identiques aux comptes de gestion du comptable, sont adoptés à l'unanimité.

Les affectations de résultats sont votées à l'unanimité.

### ECONOMIE TOURISME

La nouvelle saison touristique se prépare.

### PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE

✓ Travaux d'aménagement du village :

Suite à sa décision du 23 janvier dernier de réaliser des travaux pour la réfection et l'aménagement de sécurité de la voirie communale et mise en place de liaisons douces dans le village, deux cabinets de maîtrise d'œuvre ont répondu à la consultation.

- COLLIN associés de Champagnole (39)
- JDBE de Besançon (25).

Au vu des prestations proposées par les cabinets de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre à JDBE 83, rue de Dôle 25000 BESANCON pour un montant de 21 600€ TTC, compte tenu des conditions de prix et de délais plus avantageuses.

✓ Eglise :

Nous sommes toujours en attente des décomptes définitifs des entreprises (via l'architecte).

✓ Urbanisme :

PC DAILLER : demande de transfert à une SCPI.

PELLIGRINI : demande d'annulation du PC afin d'en déposer un autre.

ECHO DU LAC : projet d'agrandissement du chalet

Bornage parcelle 84 au-dessus de l'abribus (réalisé)

Eclairage public : suite aux travaux, le SYDED a mis à jour les abonnements (puissance diminuée de moitié)

SCAF : le notaire a préparé le projet de bail des locaux de la fromagerie, le Maire rencontrera le Président de la SCAF afin de valider le bail, en vue de la signature.

## EAU

✓ Projet de chloration

Rencontre du 05 mars, avec l'ARS, Gaz et Eaux et Les Grangettes ayant pour objectif de déterminer le traitement à mettre en œuvre afin de réguler la diminution du taux de chloration entre le départ et l'arrivée de l'eau.

Recherche des taux de THM (trihalométhanes) en cours.

A la suite de cette réunion, il s'avère qu'un seul système de chloration suffise (d'après M. JANTET)

✓ Consommation totale du syndicat des Tareaux pour 2018 : 121 358 M3 dont 31 200 M3 pour Saint-Point-lac.

✓ Résidence Séverine : suite à une recherche de fuite, il a été mis à jour un branchement parasite, très ancien, sur la conduite de la résidence. Le syndic sollicite une participation exceptionnelle de la commune à la prise en charge d'une partie des frais. A l'unanimité, le conseil accepte de participer à hauteur de 50%.

✓ Travaux de raccordement en eau potable au 4 rue du Port : en attente des devis, en fonction des consultations, le conseil se prononcera ultérieurement.

## ECOLE

Accord de subvention de l'école Ste Jeanne D'Antide pour 3 enfants du village participant à des voyages scolaires : 40 € par élève.

## ADMR

Une réunion s'est tenue le 04 mars 2019.

La fréquentation du Périscolaire s'élève en moyenne à 43% (en augmentation)

Le compte global 2018 est consolidé : - 4 676 € dû au rattrapage de facture de fuel de l'année précédente et d'impayés.

## DENEIGEMENT

Lancement de la réflexion pour l'avenir.

Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur aide lors des épisodes neigeux.

## QUESTIONS DIVERSES

Enquête INSEE : du 18/03/19 au 19/04/19 par Mme MASSON.

Location salle du camping : une réflexion est prévue, afin de mettre à jour le règlement, tarif chauffage, nettoyage, matériel.

Recrutement au poste de secrétaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Employé technique : prolongation de l'arrêt maladie ; à sa demande la saisine du Comité Médical est en cours.

Recrutement temporaire d'un employé technique. Le centre de gestion à mis à disposition de la commune, M. BOLE – RICHARD afin d'assurer l'intérim. Poste à mi-temps.

Demandes de subventions diverses : elles seront étudiées lors d'un prochain conseil.

L'association « Semons l'espoir » remercie la commune pour sa participation aux collectes de fonds.

Comice agricole de Pontarlier : la commune devrait accueillir la manifestation en 2022. Compte tenu de la complexité de l'organisation, le conseil ne souhaite pas avancer la date en 2020.

« Amis de l'église » : Lecture d'un courrier de la Présidente, s'interrogeant sur les restrictions d'ouverture au public (limitation à 50 personnes). Ces directives sont imposées par les autorités officielles, notamment la commission de sécurité.

## **MOTION DE SOUTIEN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que le fonctionnement du service des urgences de l'hôpital de PONTARLIER se dégrade notamment par :

- Une augmentation de 30% de son activité, depuis 2011,
- Un nombre de patients venant d'un secteur géographique de plus en plus vaste (Champagnole, avec la fermeture de l'hôpital, Valdahon, Ornans, plateau de Maïche et recul nord du nouveau site de Trévenans).
- Des départs d'infirmières, d'où l'arrivée de nombreuses IDE sans expérience aux urgences et non formées aux prises en charge spécifiques (Accueil et orientation, SMUR, plâtres...) ce à quoi les plus anciennes doivent pallier.
- Le non remplacement des congés maternité ou maladie, ce cumule d'autant d'heures supplémentaires à l'équipe qu'un équivalent temps plein, des locaux inadaptés, des délais d'attente interminables,
- La suppression de la dotation annuelle globale du SMUR, 400.000€
- Un audit, payé par l'ARS, dont les préconisations seront connues en décembre 2019.
- L'épuisement, la démotivation, le burn out du personnel

Il est demandé au conseil municipal de soutenir le service des Urgences de l'hôpital de PONTARLIER en prenant une motion,

Le conseil municipal de Saint-Point-Lac ayant pris connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des URGENCES du CHI de Haute Comté de Pontarlier, que les administrés de notre commune peuvent être appelés à fréquenter.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer aux légitimes revendications des personnels qui souhaitent fonctionner dans des conditions décentes tant pour eux-mêmes, personnels soignants des urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et de l'Unité Hospitalière de Très Courte Durée, que pour la qualité des soins et la sécurité des patients.

**PREND** une motion adressée à l'ARS de Bourgogne Franche-Comté à l'attention de Monsieur Pierre PRIBILLE :

**S'ASSOCIE** aux démarches du Maire de Pontarlier, Monsieur Patrick GENRE, pour appuyer les revendications du personnel, auprès de l'ARS, afin qu'elle prenne des mesures immédiates, sans attendre le résultat de l'audit, pour donner aux URGENCES du CHI de PONTARLIER les moyens financiers nécessaires afin de renforcer l'organisation du service, en particulier la nuit,

**PRIE** Monsieur le Directeur du CHI de Haute-Comté de PONTARLIER de bien vouloir négocier au plus vite les embauches nécessaires afin que les conditions de travail du personnel en souffrance redeviennent normales, de qualité, de sécurité avec un personnel renforcé, soutenu et plus disponible pour les patients.

## **JEUNES SPORTIFS DE LA COMMUNE :**

Félicitations à ces jeunes pour leurs performances sportives de haut niveau, national et international.

**Noémie REMONAY** en Biathlon – médailles d'or et d'argent aux Olympiades de la jeunesse de Sarajevo.

**Tifenn PRIMET** en Canoé-Kayak – vice-championne de France, catégorie junior.

**Luc PRIMET** en Ski de fond – plusieurs podiums aux championnats de France, actuellement 3<sup>ème</sup> au classement général de sa catégorie.

Nous leur souhaitons de poursuivre dans cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire, Patrick LIEGEON.

